

DEC173164INC

Décision portant nomination de M. Thierry LOISEAU aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152460INC du 26 janvier 2016 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Thierry LOISEAU en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry LOISEAU, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut de chimie pour la période **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019**. Sa mission a pour objet de suivre les projets et les activités des laboratoires concernés dans le domaine du nucléaire.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry LOISEAU demeure affecté à l'UMR8181 – Unité de Catalyse et Chimie du Solide – Université Lille 1 – Sciences et Technologies – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Article 2

Du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019** M. Thierry LOISEAU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

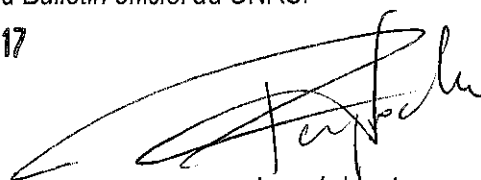
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017



La présidente
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13